

**MODALITE DE SUIVI DES STAGIAIRES ELIGIBLES INSCRITS DANS LES
FORMATIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DU PARCOURS D'INSERTION
ANNEE SCOLAIRE 2___-2___**

Je soussigné, Directrice/Directeur de l'établissement :

Dénomination : _____

Matricule : _____

Adresse : _____

déclare mettre en place, pour l'année scolaire 2___-2___, la modalité suivante relative au suivi des stagiaires en parcours d'insertion :

- confier à un ou des enseignants, ou, le cas échéant, à un ou des experts, au moins 10 périodes/professeur dès qu'une formation est organisée dans le cadre du « PI » et, au-delà de vingt demandeurs d'emploi, confier 10 périodes minimum par tranche de vingt.
Ces périodes seront organisées selon la modalité suivante :

- Parts supplémentaires attachées à ou aux UE concernée(s) par la formation PI
- UE de guidance financée par la dotation organique financée par le FSE (100%) *(biffez la mention inutile)*
- Expertise pédagogique financée par la dotation organique financée par le FSE (100%) *(biffez la mention inutile)*

- confier le suivi spécifique des demandeurs d'emploi à

_____ (nom de l'organisme partenaire)

en sa qualité de _____
(Mission régionale, Services communal de l'emploi, ASBL d'insertion ...)

organisme avec lequel j'ai conclu une convention de partenariat dont je joins, pour avis du CCG, un exemplaire en annexe.

Sauf renvoi d'un nouveau document au chargé de mission un mois avant le début de l'année scolaire, cette modalité est automatiquement reconduite pour les années scolaires ultérieures concernées par la programmation FSE 2014-2020.

Fait à _____, le _____

Signature : _____

NOM : _____ Prénom : _____

Ce document peut être téléchargé à partir du site du CCG www.fse.eps.cfwb.be